SYNDICAT MIXTE POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN ŒUVRE LE SCOT DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

2ème RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Par arrêté du 27/10/2025 de la Présidente du SMEAT, une enquête publique d'une durée de quarante-cinq jours, du mardi 02/12/2025 à 9h00 jusqu'au jeudi 15/01/2026 à 17h00, est organisée concernant le projet de 2ème révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Grande agglomération toulousaine.

L'objet de cette enquête publique est d'informer et de recueillir les observations et propositions du public sur le projet de 2ème révision du SCoT de la Grande agglomération toulousaine. Ce SCoT s'applique à un territoire de 1194 km² regroupant 5 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et leurs 114 communes : Toulouse Métropole, Muretain Agglo, Sicoval, Grand Ouest Toulousain Agglomération, Communauté de Communes des Coteaux Bellevue.
La 2ème révision du SCoT se projette à horizon 2045 et porte une attention générale à la préservation de tous les facteurs de qualité et de durabilité de son cadre de vie, dans un contexte d'attractivité démographique soutenue par une dynamique économique, et ce, depuis plusieurs décennies.
Depuis 2018, et suivant une évolution législative constante, le projet de 2ème révision du SCoT a été régulièrement enrichi afin de tenir compte :

- de la Loi portant Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique du 23/11/2018 et de l'ordonnance du 17/06/2020 prise en application de ladite loi qui ont « modernisé » les SCoT
- de la Loi Climat et Résilience du 22/08/2021 portant lutte contre le dérèglement climatique
- de la Loi du 20/07/2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols.

La personne responsable de la 2ème révision du SCoT est Madame la Présidente du SMEAT. Des informations peuvent lui être demandées par courrier postal au siège du SMEAT, par courriel : contact@smeat-agglotoulouse.fr, par téléphone : 05 34 42 42 80.

Un exemplaire de la version papier du dossier d'enquête, incluant une évaluation environnementale ainsi que l'avis de l'autorité environnementale de l'Etat et des personnes publiques associées et consultées, est consultable par le public, durant toute la durée de l'enquête aux lieux suivants, aux horaires d'ouverture au public :

- Siège de l'enquête : SMEAT, 11 boulevard des Récollet, 31400 Toulouse
- Toulouse Métropole : 6 rue René Leduc, 31505 Toulouse
- SICOVAL : L'Astel, parc d'activités de la Balme 31450 Belberaud
- Muretain Agglo : Hôtel de Communauté, 8 bis avenue du Président Vincent Auriol, 31600 Muret
- Grand Ouest Toulousain : 10 rue François Arago, 31830 Plaisance-du-Touch
- Coteaux-Bellevue : Hôtel de Communauté, 19 route de Saint-Loup Cammas, 31140 Pechbonnieu
- Mairie de Fenouillet, Place Alexandre Olives, 31151 Fenouillet
- Mairie de Drémil-Lafage, 1 allée de l'Église, 31280 Drémil-Lafage
- Mairie de Bragayrac, 21 rue de l'Eglise, 31470 Bragayrac

Le dossier d'enquête est consultable sur le site du registre dématérialisé « https://www.registre-numerique.fr/scot2-agglotoulouse ». Il est également consultable sur les sites Internet du SMEAT, des EPCI et des communes ci-dessus. Il pourra aussi être consulté depuis un poste informatique en accès libre sur les lieux d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les membres de la commission d'enquête désignés par le Tribunal administratif de Toulouse sont Martial STAMBOULI (président), François PAUTHE et Jean-Louis VENET (membres), Patrice BASTIE (suppléant).
Ils recevront le public, aux adresses ci-dessus, lors des permanences suivantes :

- Toulouse Métropole, mercredi 03/12/25, 14h/17h
- Visio-permanence, mercredi 10/12/25, 18h/20h
- Muretain Agglo, jeudi 11/12/25, 14h/17h
- SMEAT, mercredi 17/12/25, 10h/13h
- Grand Ouest Toulousain, jeudi 18/12/25, 14h/17h
- Drémil-Lafage, vendredi 19/12/25, 9h/12h
- Sicoval (L'Astel), vendredi 19/12/25, 13h30/16h30
- Toulouse Métropole, mardi 06/01/26, 10h/13h
- Fenouillet, mardi 06/01/26, 14h/17h
- Communauté de Communes Coteaux-Bellevue, jeudi 08/01/26, 14h/17h
- Visio-permanence, samedi 10/01/26, 10h/12h
- Bragayrac, lundi 12/01/26, 10h/13h
- SMEAT, mercredi 14/01/26, 14h/17h

Adresse des visio-permanences : https://www.registre-numerique.fr/scot2-agglotoulouse

Toute observation pourra être formulée pendant la durée de l'enquête :

- Sur le registre dématérialisé et en visio-permanences depuis l'adresse https://www.registre-numerique.fr/scot2-agglotoulouse
- Sur le registre d'enquête papier, disponible aux sièges de SMEAT, des EPCI et des communes dont les adresses sont précisées ci-avant
- Par courrier électronique : scot2-agglotoulouse@mail.registre-numerique.fr
- Auprès de la commission d'enquête lors des permanences
- Par courrier postal, à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête - SMEAT - 11, boulevard des Récollets - CS 97802 - 31078 Toulouse Cedex 4

Les observations reçues par courrier postal, par écrit sur les registres d'enquête papier et par voie électronique seront reportées au registre dématérialisé.
Au terme de l'enquête publique, la commission d'enquête établira un rapport et émettra un avis sur le projet de 2ème révision du SCoT.
Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations recueillies durant l'enquête publique, sera soumis au Comité Syndical du SMEAT, autorité compétente pour l'approuver. Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an.